

Macron attaque, Mailly courbe l'échine

Ça y est, les ordonnances ont été dévoilées. Sans surprises, il s'agit pour le gouvernement pro-Medef d'appliquer au plus vite une casse sans précédent du code du travail. De manière complètement anti-démocratique, Macron va donc s'attaquer aux droits des travailleurs/euses avec l'aval de la CFDT et de FO.



Une attaque en règle contre les syndicats et les prud'hommes.

Nous n'avons eu de cesse, durant la campagne présidentielle, d'entendre que le « coût du travail » était trop élevé, que les « investisseurs » avaient peur d'investir en France, qu'il fallait libérer le travail. Pour cela, il fallait donc garantir aux patrons une facilité de licenciement, amenant une flexibilisation accrue du travail. Un des principaux modèle pris en exemple est celui de l'Allemagne, où la flexibilisation a permis la création d'emploi, mais à quel prix ? Les chiffres sont clairs : 23 % de pauvreté chez les salarié.e.s contre actuellement 8 % en France.

C'est dans cet objectif que le plafond et le plancher des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif, réclamé de vive voix par le patronat depuis des années, à été revu à la baisse tant en terme de montant que de temps d'indemnisation. Une fois les ordonnances approuvées, un.e salarié.e licencié abusivement n'obtiendra au maximum plus que vingt mois de salaire après trente ans d'ancienneté. Le plancher passe de six à trois mois de salaire au bout de deux ans de présence dans l'entreprise. En dessous de deux ans, c'est un mois de salaire ! Dès lors, le patronnant pourra licencier à tour de bras sans se voir inquiété par les prud'hommes !

D'autant plus que la question du licenciement économique est au centre des ordonnances. S'il fallait jusqu'alors prendre en compte la situation de l'entreprise dans tous les pays où elle opère si c'est une multinationale, seule sa situation en France sera désormais considérée, ce qui laisse craindre, notamment à la CGT, la possibilité pour les patrons de réaliser des faillites organisées ou des montages complexes pour noircir le tableau des comptes des filiales françaises et ainsi licencier facilement.

De plus, en attaquant les accords de branches, le gouvernement Macron permettra au patron, dans les petites entreprises (moins de 50 employé.e.s), de discuter de tout ce

qui ne relève pas de la branche avec ses employé.e.s, et ce sans la participation d'un.e délégué.e syndical.e. Un vote à la majorité suffira pour parapher un accord. Le dispositif n'en a pas le nom, mais il ressemble fortement à un référendum d'entreprise lancé à l'initiative de l'employeur. Les employé.e.s seront donc directement soumis.e.s à la pression de leur exploitateur. C'est un grave retour en arrière !

Sujet de dissension majeur lors de la loi travail portée par Myriam El Khomri en 2016, la hiérarchie des normes (sujets sur lesquels l'entreprise prime sur la branche et inversement) aura finalement été l'un des points les plus consensuels de la concertation !

Mailly, syndicaliste jaune ! Martinez doit préparer un vrai plan de bataille pour mettre en échec Macron

« Entre Laurent Berger et moi-même, le téléphone sonne. C'est l'autre grande nouveauté de cette réforme: il y a un dialogue intersyndical intense ». Mailly montre ici son vrai visage, loin de celui de militant de terrain pour qui il avait voulu se faire passer pendant le mouvement contre la loi travail. Adoubé « homme-clé de la réforme » par le magazine ultra-libéral Challenges¹, cette ordure se félicite d'avoir négocié avec Pénicaud et Philippe. C'est ici une réelle réussite de Macron, d'avoir fait manger à la gamelle du « dialogue social » de telles raclures.

Pourtant, certains secteur du syndicat protestent vigoureusement contre cette attitude, notamment la Fédération Nationale des Transports et de la Logistique FO- UNCP qui maintient son appel à manifester le 12 septembre.²

La CGT et Solidaires semblent bien isolés dans le rapport de force qui s'annonce. Martinez se doit de mettre en place un plan d'action qui sorte d'une simple journée d'action. Le bilan de l'échec de la mobilisation contre la loi travail, avec des dates de mobilisations isolées, et le manque de lien entre les grèves locales et une mobilisation nationale doit être fait. Nous ne nous faisons cependant pas d'illusion, ça ne peut être que sous la pression de milliers de travailleur/ses que la direction de la CGT pourra construire un tel mouvement.

Un front large doit se mettre en place pour faire reculer Macron qui s'appuie sur les deux sociaux-traîtres Mailly-Berger. Pour cela, nous devons informer et convaincre, sur nos lieux de travail et d'études, de l'attaque sans précédent qui nous attends, et à laquelle nous devons résister. Nous devons faire vivre les syndicats locaux, les construire, avec pour centralité d'action la lutte de classe. Là où c'est possible, nous devons construire les différents Front Sociaux (<https://www.facebook.com/FrontSocialUni/>) qui se développent. En effet, dans la situation politique actuelle, c'est un des seul outils pour construire un front unique large qui permettra de mobiliser des milliers de travailleur/ses, de chômeur/ses,

d'étudiant.e.s, construisant ainsi la lutte de classe qui permettra de renverser le rapport de force. L'objectif est clair, seul une grève générale reconductible, bloquant l'économie du pays, pourra faire reculer le gouvernement, c'est dont bien cela que nous devons construire. Le chemin est long, mais c'est notre seul salut.

Le 12 septembre toutes et tous dans la rue, contre Macron et ses ordonnances !

1 https://www.challenges.fr/reforme-code-travail/jean-claude-mailly-fo-l-homme-cle-de-la-reforme-du-code-du-travail-pour-macron_496048

2 <http://www.fo-transports.com/>

Tristan Daul, le 3 septembre 2017